



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-169

#### Campagne de rénovation des devantures commerciales 2024-2026 (Action coeur de ville)

9.1

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	11
Votants	36

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient excusés

Jean-Michel POISSON, Lydie GUERIN, Hélène BARBE

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Le contrat de quasi-régie du 18 septembre 2023 a pour objet la gestion d'un service public d'intérêt général dont les missions sont confiées et assurées par la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction.

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a décidé de poursuivre les efforts municipaux visant à maintenir les devantures des commerces de Dreux en bon état de propreté et accorde aux propriétaires d'immeubles ainsi qu'aux gérants des commerces des subventions pour les encourager à se lancer dans l'opération.

Après avoir subi en 2021 un ralentissement du fait du Covid-19, en 2022, la campagne de rénovation des devantures commerciales a engagé 90% du budget qui lui est réservé.  
En 2023, 16 commerces ont sollicité l'accompagnement à la rénovation de leur devanture.

Depuis son origine, cet accompagnement proposé à l'embellissement des commerces a permis la rénovation de 33 devantures, ouvert 49 chantiers pour des artisans et entrepreneurs locaux pour un montant de travaux générés de plus de 350 000 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (Valentino Gambuto, Maxime David) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Sébastien LEROUX,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Autorise le renouvellement de la campagne sur trois ans, pour les années 2024, 2025 et 2026. Le règlement de subvention et le périmètre sont joints en annexe. Cette nouvelle campagne prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Inscrit au budget le fonds annuel de 100 000 euros pour les années 2024, 2025 et 2026, permettant de mener à son terme le dispositif,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,
- Approuve le règlement joint en annexe.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 14 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231214-DEL2023-169-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET

